

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 22 février 2018

-----15-----15-----12-----

L'an deux mille dix huit-----

et le 22 février -----

Date de convocation
16/02/2018

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date d'affichage
16/02/2018

Présents : MM. BEZERRA Gérard (Procuration de Mme MONDIN-SEAILLES Christiane), BETUING Serge, Mmes CUZACQ Geneviève, FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, LANSMANT Sébastien, Mme PLOQUIN Cécile, Mme CARRERE Amandine, Mme DESPAX Nelly, M. CABANNES Pierre.

Excusés : Mme MONDIN-SEAILLES Christiane (Procuration à M. BEZERRA Gérard), Mme DAL BEN Carine, M. LABEYRIE Nicolas.

Absent : M. CASTAY Jean-Marc.

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Demande avance sur subvention

Mme Nelly DESPAX quitte la séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association de l'Ecole de Musique sollicite le versement d'une avance sur leur subvention afin de faire face à leur besoin de trésorerie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement en début d'année d'une avance sur subvention 2018
- et de fixer le montant à 10 000 €

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Autorise le versement d'avance sur subvention 2018 selon les modalités ci-dessus,

Précise que ce montant déterminé dans la limite de la subvention accordée au titre de l'année 2017 sera inscrit au Budget Primitif 2018.

Fait à MONTREAL le 22 février 2018.

Le Maire,